



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 20/03/2017

Reçu en préfecture le 20/03/2017

Affiché le

Berser  
Levrault

030-213000037-20170316-DEC201715-AU

**Réf. : DEC/2017/15/1.1**

**Objet : Nettoyage des locaux et vitreries**

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**Vu**, La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Vu** la consultation mise en ligne sur BOAMP n° 16-107280 du 18/07/2016 mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "mairieaiguesmortes.marcoweb.fr" site marie Aigues-Mortes

**Vu** l'offre présentée par :

- SUD SERVICE SAS – 34171 CASTELNAU-LE-LEZ
- HYGIENE TOUS SERVICES – 34080 MONTPELLIER
- SAS HEXANET – 13015 MARSEILLE
- SAS TESSE MAURIN – 34590 MARSILLARGUES

**Vu** d'analyse des offres

**Considérant** les critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivante, Valeur Technique 60 %

Sous critère n° 1 – Adéquation des moyens humains et de l'organisation mis en place 20 pts

Sous critère n° 2 – Adéquation des moyens techniques mis en place 20 pts

Sous critère n° 3 – Délais d'exécution 20 pts

Prix 40 %

Pour cette analyse la collectivité s'est basée sur la méthode suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Prix global forfaitaire annuel proposé par le candidat} \\ & + \\ & \text{Prix unitaire proposé pour les prestations supplémentaires/exceptionnelles} \\ & = \\ & \text{Prix de l'offre} \end{aligned}$$

La valeur du prix est alors pondérée sur 40 points, et calculée selon la formule suivante : (prix de la meilleure offre/prix de l'offre) X 40

# DECIDE

Envoyé en préfecture le 20/03/2017

Reçu en préfecture le 20/03/2017

Affiché le

Besnier  
Levrault

ID : 030-213000037-20170316-DEC201715-AU

**Article 1 :** de retenir la société SAS SUD SERVICE, PA la Garrigue, BP 21, 34171 CASTELNAU LE LEZ, représentée par Monsieur Jean-Pierre JULLIEN, PGD, pour le marché « Nettoyage des locaux et vitreries »

Le présent marché est conclu à compter de la notification du marché, pour une durée de un an, soit jusqu'au 15 mars 2018.

Le marché peut être reconduit par période successive de un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 15 mars 2021.

**Adresse d'exécution :**

Bureaux du service Enfance – Jeunesse – Education  
31, Bd. Gambetta  
30220 AIGUES-MORTES

**ARTICLE 2:**

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 16 Mars 2017

**Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN**



**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90  
Fax : 04.66.53.86.09  
[www.ville-aigues-mortes.fr](http://www.ville-aigues-mortes.fr)